



Tut' infos n°1

Gazette périodique du conseil des usagers de l'UDAF d'Indre et Loire. Numéro 1 - Avril 2018

Le mot du président

J'ai été élu Président du tout nouveau conseil des usagers le 20 janvier 2017.

Je pense que ce Conseil est une chance pour nous usagers de nous exprimer.

J'ai bien conscience que la mesure de protection est souvent mal vécue par les usagers. Je suis persuadé qu'un meilleur dialogue, une qualité de l'écoute aideraient à mieux accepter cette mesure qui est là pour nous protéger.

Si l'on est mieux informé, si on se sent mieux compris on peut davantage accepter la mesure qui nous aide à occuper une place dans la société.

Je souhaite pendant le temps de ma présidence favoriser l'expression de tous, y compris ceux qui ont le plus de difficultés à prendre la parole.

Nous avons le projet de communiquer chaque semestre au travers de cette gazette réalisée par les usagers et nous espérons rapidement mettre à disposition une boîte à idée sur les deux sites de l'UDAF.

Je formule le souhait que le Conseil des Usagers favorise la communication entre les services de l'UDAF et les usagers dans le respect de tous.

Je m'engage à donner le meilleur de moi-même dans cette fonction.

Jean-Pierre IMBAULT

Création du Conseil des Usagers

Afin de développer la participation des usagers à la vie et à l'organisation des services de l'UDAF d'Indre et Loire, l'ensemble des usagers a été invité à élire ses 15 représentants le 2 décembre 2016.

Le Conseil des Usagers, qui se réunit 4 fois par an, a pour objet de permettre aux représentants des Usagers de donner un avis et de faire des propositions sur toutes questions relatives au fonctionnement de l'association, à la qualité de vie, aux conditions générales d'accompagnement des personnes en concertation avec les responsables de l'Institution. Il a pour mission également d'être porteur de la parole des personnes bénéficiant d'une mesure de protection ou d'accompagnement.

Le 1^{er} conseil des usagers s'est tenu le **20/01/2017** au cours duquel le règlement intérieur a été rédigé et les membres du bureau ont été élus (cf. encadré). Lors de la séance du **28/04/2017**, une présentation a été réalisée sur la définition des différentes mesures de protection et d'accompagnement et de nombreux échanges ont permis de faire émerger des axes de travail. Ainsi, les élus ont proposé de travailler en sous-groupes sur différents thèmes : organisation d'un panier partagé, rédaction d'une gazette périodique, création d'une boîte à idées. Le panier partagé a été organisé le **15/09/2017** dans les locaux de l'UDAF 37 avant la tenue du 3^{ème} conseil. Le 1^{er} numéro de la gazette périodique est prévu pour le 1^{er} semestre 2018 avec la volonté de mieux faire connaître le rôle des représentants des usagers et le fonctionnement des mesures de protection. Pour la création de la boîte à idées, 2 réunions de travail ont eu lieu en 2017 et nous espérons que le projet aboutira sur le 1^{er} semestre 2018. Enfin, lors de la 4^{ème} réunion du conseil du **10/11/2017**, les représentants ont souhaité échanger sur la question de l'autonomie de la personne protégée et ont préparé l'organisation de la journée des Portes ouvertes de l'UDAF 37 auxquelles ils ont participé le 24/11/2017.



Membres du Conseil des Usagers

M. Jean-Pierre IMBAULT Président

M. Christophe DEFORGES Vice-Président

M. Frédéric MOUNICHETTY Secrétaire

Animatrices UDAF : C. BARON (02 47 77 56 02)
E. MERIGUET (02 47 77 55 63)

Les portes ouvertes de l'UDAF du 24/11/2017



Œuvre prêtée par la clinique de
Beaumont la Ronce

Le 24 novembre dernier l'UDAF a reçu sur chacun de ses deux sites les usagers du service de protection des majeurs et ses partenaires à l'occasion de la 3ème journée Portes Ouvertes.

La matinée était consacrée à des ateliers thématiques. Ensuite les participants étaient invités à visiter 6 points infos dont celui sur la création du Conseil des Usagers. Ce point info était animé conjointement par 3 membres du Conseil et des salariés qui ont pu répondre aux questions des visiteurs sur les objectifs du Conseil.



Lors de la table ronde de l'après-midi sur le thème de « l'autonomie et l'aménagement des mesures » avec la participation d'une Magistrate, d'une psychiatre, d'une représentante du Défenseur des droits de deux majeurs sous protection accompagnés de leur référent, le Conseil des Usagers a pu poser plusieurs questions à la Magistrate (Cf encadré).



Lors de cette journée les moments de convivialité ont été particulièrement appréciés. Le prêt d'œuvres de Majeurs protégés artistes a permis la décoration des locaux pour cette journée (Cf illustration jointe).

Les élus présents du Conseil des Usagers ont apprécié cette journée qui leur a permis de faire connaître leur toute nouvelle existence.

Les questions posées

- Comment faire pour avoir un chéquier ?
- Comment demande-t-on la mainlevée d'une mesure de protection ?
- Quelle importance donne les juges des tutelles pour prendre une décision entre l'avis de médecin agréé, l'avis du médecin traitant et le rapport du délégué mandataire ?
- Que devient le dossier de la personne protégée au tribunal après son décès ?



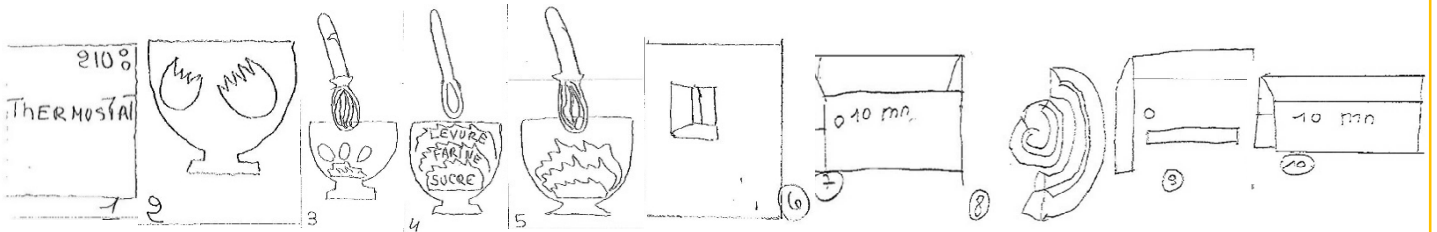
Le Roulé à la confiture

Préparation :

- 1- Préchauffer le four à 210° thermostat 7
- 2- Casser les œufs en séparant les blancs des jaunes
- 3- Dans un saladier, mélanger les jaunes avec le sucre
- 4- Ajouter petit à petit la farine, le sucre vanillé et la levure
- 5- Battre les blancs en neige et les incorporer doucement au mélange précédent
- 6- Tapiser la plaque du four d'un papier cuisson bien beurré et verser ensuite la pâte dessus
- 7- Enfourner pour 10 minutes de cuisson
- 8- Une fois la cuisson terminée, rouler le biscuit immédiatement avec le papier de cuisson
- 9- Laisser refroidir puis dérouler et retirer le papier
- 10- Etaler la confiture sur la pâte et rouler à nouveau puis saupoudrer de sucre glace

Ingrédients :

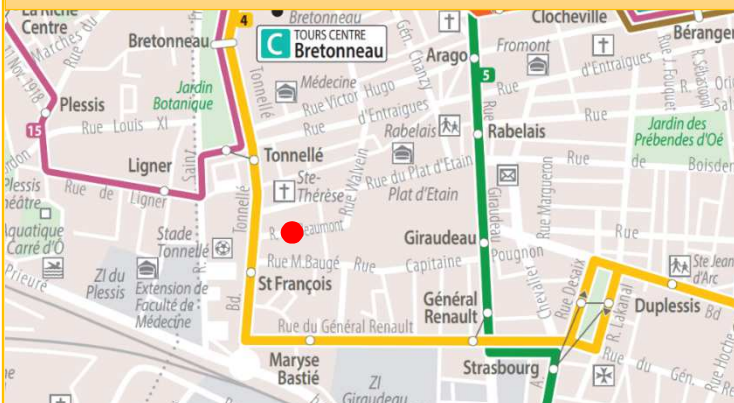
- 4 œufs
- 130g de sucre
- 130g de farine
- 2 sachets de sucre vanillé
- 1 cuillère à café de levure
- 15g de beurre
- 1 pot de confiture
- Sucre glace



Infos pratiques

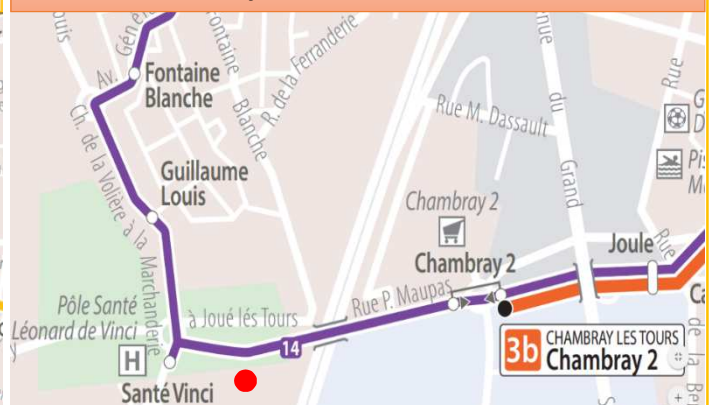
Accès UDAF d'Indre-et-Loire

SIÈGE : 21 rue de Beaumont 37000



En bus : ligne 4, arrêt Tonnelé ou ligne 15 arrêt Tonnelé

ANNEXE: 2 rue Tony Lainé 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS



En voiture : prendre le boulevard périphérique direction Chambray les Tours, prendre la sortie « Pôle Santé Vinci »

En bus : ligne 14, arrêt Santé Vinci

Dessins de Mme Céline PARENT, usager des services de l'UDAF



Céline PARENT est accompagnée par l'UDAF d'Indre-et-Loire. Elle a fait partager ses dessins au professionnel qui exerce la mesure, et qui lui a proposé d'exposer ses œuvres lors des journées Portes ouvertes de l'UDAF.

Le dessin est pour elle un loisir. L'évolution de sa situation lui a permis de prendre du recul et de rire des situations auxquelles elle a été confrontée. Cela lui a donné l'envie et l'inspiration de ces caricatures qu'elle nous fait partager.

Les retours qui lui ont été faits lors des Portes ouvertes, une fois le trac de l'artiste dépassé, l'ont confortée dans ses capacités et l'encouragé à continuer à dessiner et plus largement à faire des démarches et à accéder à plus d'autonomie.

LES PALPITANTES ZAVENTURES DE MARIE-COUPTES OUPS, MINUS PROTÉGÉE SOUS CURATELLE "AMÉNAGÉE"

Et maintenant que je suis déclarée "aménagée" par son Eminence Honorifique Honneur Monsieur le Juge, je me vois dans l'obligation d'aller investir à IKÉA.

C'est vital, comprenez-vous, pour mon aménagement de mesure.

Et puis faut pas déconner avec les décisions de Monsieur le Juge.

Et puis, comme je dis toujours : "Achète des meubles, ou admets la vacuité de ton être." Ça fait partie de ma thérapie, voyez-vous, en quelques sortes.

Ça tombe à pic, dites-leur ! Avec ma carte VIP, pour 3 canapés achetés, j'ai 1 coupon offert ! C'est un signe.

LA MESURE DE CURATELLE, PROTECTION DES MINUS: UN PROTO-COLLANT-LOURDINGUE?

Journée Portes Ouvertes à l'UDAF, Union de l'Abominable Fouillis, 21 Novembre 2017: Venez nombreux!

Pour ceux qui ont un peu de temps devant eux...

... Ça vaut vraiment le coup de rester.

le premier qui se casse, je me casse.

... j'ai la boue...

CONFÉRENCE

MESURE DE CURATELLE "ALLÉGÉE" (?) (-20% MG).

Je suis particulièrement heureuse de vous dire que je suis enchanté de vous annoncer que je suis ravi de vous aviser qu'il m'est particulièrement agréable de vous communiquer ma très grande satisfaction de pouvoir vous informer que je me réjouis grave d'être en mesure de déclarer comme je suis contente de cette mesure de curatelle allégée.

GRANDE CONFÉRENCE A L'UDAF - Journée Portes Ouvertes, Vendredi 21, Novembre 2017

- Avec l'aimable participation de Mlle Marie-Couettes OUPS, minus protégée sous curatelle aménagée -

M'sieurs-Dames, bien le bonjour.

Alors voilà.

L'honnêteté m'oblige aujourd'hui à poser sur mon évolution un regard critique et constructif.

AUBITION DE Mlle OUPS Marie-Couettes.

Vous voyez, Monsieur le Juge... Moi, j'ai j'étais très très très riche...

... je distribuerais mon argent jusqu'à ne plus être que très riche.

Très riche, ça me suffit.

AUDIENGE DE Mlle OUPS Marie-Couettes

Mmh ? Vous dites, ? Votre Honneur ?

En je suis économe ?

Et bien... je devais à mort.

C'est-à-dire ?

Et ben c'est simplement que je ne suis économe qu'un jour sur deux.

Et c'est déjà pas mal, n'est-ce pas ?

Je vous ai fait un petit topo récapitulatif pour que vous saisissiez bien ce concept.

JUGE DES TUTELLES
M. BALTHAZAR BUDULE